

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 juillet 2008 à Marcoux

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2008

Présents avec pouvoir de vote : 49

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET,

Débats Rivière d'Orpra : André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON,

Marcilly le Château : Christian GIMBERT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Claire CHAZELLE (suppléante), Stéphanie GEORGES (suppléante),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante sans pouvoir de vote)

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante sans pouvoir de vote),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, André ROUSSON, Myriam MEILLAND (suppléante)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER.

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Bernard MIGEON, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT (Boën), Cédric SOUCHON (Cezay), Agnès TARIT (Débats Rivière d'Orpra), Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Château), Alain FLACHAT (St Etienne le Molard), Alexandra GROS (Saint Sixte), Nicole PARDON (Sainte Agathe la Bouteresse), Mireille THOLLET (Sainte Foy Saint Sulpice).

M. le Maire de Marcoux introduit la séance en présentant brièvement sa commune, qui bénéficie d'une zone artisanale à La Tuilerie en bordure de la RD 8 et d'une zone de loisirs autour de Goutelas (avec 3 ha propriété de la commune).

Avant de débiter officiellement le conseil communautaire, M. le Président informe l'assemblée de son état de santé, un cancer venant de lui être diagnostiqué, et de ses futures indisponibilités qui seront relayées par l'équipe des vice-présidents.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 mai 2008

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du conseil 29 mai joint à la convocation à la présente séance. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du plan de gestion du grand pré et demande de subvention à la Région

M. le Président propose ensuite d'interrompre la séance pour laisser la parole à Mme Marie-Claude Mioche et M. Marc Delacroix, respectivement vice-présidente et président du centre culturel de Goutelas. Ces derniers présentent à l'aide d'un diaporama (document joint) le projet des Chemins de L'Astrée et le grand pré qui en fait partie. En les remerciant pour leur présentation rapide et claire, M. Gouby, 5^{ème} Vice-Président, fait la présentation du plan de gestion et d'aménagement de cette parcelle (diaporama joint), qui a pu être réalisé grâce aux subventions européennes de Culture 2000 et de la Région Rhône-Alpes. Il propose ainsi à l'assemblée de passer à la réalisation de ce plan de gestion et de solliciter pour ce faire les crédits de la Région dans le cadre du Contrat de développement au titre de la fiche-action 6 « initier, accompagner et/ou renforcer des équipements thématiques structurants dans le domaine de la culture, du patrimoine et de l'environnement » qui vise à la « création de sites paysagers et de jardins contemporains à thème ». La subvention à laquelle peut prétendre ce projet est de 30 000 euros soit 31,81 % en complément de l'aide sollicitée au FEDER (cf infra) de 40% sur la base estimée de dépenses de 94 311 €uros HT. Selon les réponses des financeurs, les travaux pourraient commencer d'ici la fin de l'année 2009. La prévision de dépense avait déjà été inscrite au budget 2008.

M. Moullier, Conseiller Général, rappelant l'historique de l'acquisition de cette parcelle, souligne l'importance de ce projet dans la perspective de la signature d'un Contrat Territorial de Développement avec le Conseil Général, Contrat qui doit toujours valoriser un ou deux projets fédérateurs. Il informe d'ailleurs l'assemblée de l'importance des travaux qui ont été réalisés avec les services de la Direction de la Culture du Conseil Général au sein d'un comité de pilotage Astrée, notamment pour la célébration du 400^{ème} anniversaire de la première

publication de l'œuvre, grâce à la cohérence de ce projet de développement touristique et culturel. Il demande à être associé, en tant que conseiller général, aux Chemins de L'Astrée.

M. Pommier intervient pour souligner l'importance d'une passerelle sur le Lignon entre La Bastie et Le Pic de Montverdun.

M. Gouby, évoquant son objectif de réaliser deux chemins supplémentaires d'ici fin 2009, rappelle que le tracé doit d'abord être esquissé avant de contacter les propriétaires. Il suggère également que le travail réalisé à partir des gravures d'une édition originale de *L'Astrée* soit présenté lors d'un prochain conseil.

M. le Président propose donc à l'assemblée de voter pour la demande de subvention à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de développement, sur la base de 30 000 euros soit 31,81 % de la dépense estimée à 94 311 €uros HT. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, sollicite les crédits de la Région pour la réalisation du plan de gestion du grand pré.

3. Projet de territoire

M. Mioche, 1^{er} Vice-Président, rappelant qu'un projet de cahier des charges pour consulter des bureaux d'études a été joint à la convocation à la présente séance, précise que les 16 réunions organisées depuis le 3 juin 2008 ont permis de rencontrer 357 personnes et de recueillir 894 propositions.

Le projet de cahier des charges a été envoyé au Conseil Général qui l'a validé moyennant corrections mineures. Une liste de 9 bureaux d'études a été fournie par le Conseil Général. La consultation sera faite auprès de 10 bureaux d'études dont celui ayant réalisé la charte en 99. La date de réponse a été fixée au 5 septembre 2008 et les bureaux d'études pré-sélectionnés seront rencontrés le vendredi 12 septembre 2008 pour une sélection définitive en conseil du jeudi 25 septembre 2008. Une subvention pourra dès lors être sollicitée auprès du Conseil Général de la Loire de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 400 €uros soit 15 200 €uros.

M. le Président propose donc à l'assemblée de voter pour approuver le cahier des charges et le mode de consultation envisagée. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le cahier des charges et la consultation.

4. Appel à projets fonds européens 2007-2013 : demandes de subvention

M Mioche précise qu'il avait été décidé par le bureau communautaire du 19 juin 2008 de déposer, avant la date limite du 30/06/08, des demandes de subvention au titre du FEDER fonds européen de développement régional, programme 2007-2013, comme suit :

Maître d'ouvrage CCPA	Coût total prévu	FEDER demandé	Autofinancement CCPA
Mesure 7 Soutenir le développement économique			
projet de territoire + stratégie de communication territoriale	79 000 € TTC	39 500 € - 50%	24 300 € - 31%
Mesure 8 Elargir et renouveler l'offre de services (dossier en lien avec la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez)			
Aide aux travaux crèche	870 280 € HT	180 537 € - 21%	174 560 € - 20%
Aide au démarrage crèche et RAM	314 368 € TTC	43 585 - 14%	62 874 € - 20%
Etude diagnostic des 2-5 ans	5 071 € TTC	2 535 € - 50%	2 536 € - 50%
Mesure 9 Développer l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts sur l'innovation et le développement durable			
Recrutement chargé de mission	123 000 € TTC	61 500 € - 50%	61 500 € - 20%
Plan de gestion grand pré	94 311 € TTC	37 724 € - 40%	18 863 € - 20%
Outils de communication : internet...	70 296 € TTC	35 148 € - 50%	35 148 € - 50%
TOTAL	1 556 326 €	400 529 €	379 277 €

Un dossier a également été déposé par le CCAS de Boën dans le cadre de notre projet global au titre de la mesure 8 pour le démarrage du service de portage de repas par le foyer résidence.

M. Mioche précise qu'il y a lieu de compléter ces dossiers avec des délibérations du conseil validant les demandes et les plans de financement. A l'unanimité, l'assemblée approuve les demandes de subvention au FEDER telles que présentées.

5. Structure d'accueil de la petite enfance

5-1- Attribution du lot 13 (meubles de cuisine) du marché pour le mobilier et l'équipement.

M. le Président rappelle que ce lot avait dû être déclaré infructueux lors de la précédente CAO du 27 mai, décision confirmée par le conseil communautaire du 29 mai. Il a été relancé en procédure adaptée. La

commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet propose de retenir l'offre de M. Sylvestre pour 3 920,58 €uros HT. A l'unanimité, l'assemblée approuve le choix de la CAO de retenir l'offre de M. Sylvestre.

5-2- Résultats de la consultation pour les jeux pédagogiques

M. le Président rappelle qu'une consultation a été lancée le 3 juin 2008, avec une date limite de réception des offres fixée au 25 juin 2008 à 12 h. 15 enveloppes ont été reçues dans les délais.

La Commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet propose de retenir les propositions suivantes :

- Lot 1 : jeux éducatifs 1^{er} âge - Wesco pour un montant de 781,59 € H.T.
- Lot 2 : éveil musical - Wesco pour un montant de 258,73 € HT
- Lot 3 : jeux d'imitation - Les 3 ours pour un montant de 1 474,58 € HT
- Lot 4 : motricité globale et fine – apprentissage - Wesco pour un montant de 844,89 € HT
- Lot 5 : psychomotricité - Wesco pour un montant de 1 378,41 € HT
- Lot 6 : ateliers créatifs- Wesco pour un montant de 404,81 € HT
- Lot 7 : aménagement - Alpes Dauphiné Provence Bureau pour un montant de 769,00 € HT
- Lot 8 : structure de jeux extérieure - Ets Jarozo pour un montant de 4 250 € HT

Le montant total des lots proposés s'élève à **10 162,01 € H.T.**

A l'unanimité, l'assemblée approuve les choix de la CAO.

5-3 Avenants au marché de travaux

M. le Président et M. Drevet, 4^{ème} Vice-Président, précisent les avenants qui s'avèrent nécessaires pour le bon déroulement du chantier :

lot 8 menuiserie intérieure bois - entreprise Artisan du bois à Roanne

Le montant initial est de 50 940 € H.T. ; l'avenant est de + 5 075,70 € H.T soit un nouveau montant de marché de 56 015,7 € H.T. (soit + 9,96%)

(sachant que 2 930 € H.T seront affectés à l'enveloppe budgétaire mobilier et équipement).

lot 14 chauffage-ventilation - entreprise Lecq et Lefebvre située au Coteau

Le montant initial de 76 985,61 € HT. se décomposait comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| - solution de base | 65 799,61 € H.T. |
| - option 1 retenue (comptage d'énergie) | 1 511,00 € H.T. |
| - option 2 retenue (capteurs horizontaux enterrés) | 9 675,00 € H.T. |

Aujourd'hui, compte-tenu des problèmes liés aux puits canadiens dans les crèches, il a été décidé sur avis de l'équipe de maîtrise d'œuvre de revoir le système de chauffage. La solution la plus performante qui nous a été proposée est celle du système de pompe à chaleur eau-eau + sondes verticales (5 sondes de 85 ml de profondeur). La distribution de chaleur et la production d'eau chaude restent inchangées.

- | | |
|--|-------------------------|
| - lot sondes verticales | 26 575,00 € HT |
| - lot chauffage-ventilation (Lecq et Lefebvre) | 66 654,01 € H.T. |
| - TOTAL | 93 229,01 € H.T. |

Soit une plus-value de 16 243,40 € H.T. (soit +21%)

M. le Président et M. Drevet précisent que cette hypothèse permet de rester dans les mêmes dépenses annuelles de fonctionnement et que l'enveloppe globale de travaux ne dépasse pas le budget global initial.

Par 48 voix pour et une abstention, ces deux avenants sont approuvés par l'assemblée.

6. Animation du secteur jeunes 10-13 ans

M. le Président propose d'étendre les périodes d'ouverture du secteur des 10/13 ans à partir de septembre 2008, un mercredi sur deux (18 mercredis sur l'année scolaire 2008/2009), une sortie pendant les vacances scolaires et un mini-camp en août. Cette animation sera assurée par Sébastien Rocha (directeur actuel de la MJC en remplacement de Séverine Tarit en congé maternité), l'animatrice actuelle Foyer/APIJ/MJC Cindy Forel ne souhaitant pas augmenter son temps de travail. Le surcoût que cela entraîne est de 2 159 euros sur l'année scolaire 2008/2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Consultation des transporteurs pour l'accès des primaires à la piscine et au gymnase

M. Roche, 6^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que 11 sociétés de transport ont été consultées pour les consultations nécessaires au transport des élèves des écoles primaires au gymnase et à la piscine. Les courriers ont été adressés le 17 juin 2008 pour une réponse attendue au 4 juillet 2008. Bien que non nécessaire dans le cadre d'une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres du 8 juillet dernier a examiné les offres reçues et propose les choix suivants, les moins-disants :

Transport au gymnase

proposition des transports Rochette pour un coût de voyage à 133 euros TTC, soit un estimatif global (au vu du planning 2007/2008) à 7 581 euros TTC

Transport à la piscine

proposition des transports Planche au vu d'un estimatif (au vu du projet de planning 2008/2009) à 27 137,6 euros TTC

A l'unanimité, l'assemblée approuve les choix de la CAO de retenir les offres des transports Rochette pour la desserte du gymnase et des transports Planche pour la desserte de la piscine.

M. Roche annonce par ailleurs la tenue du **forum intercommunal des associations culturelles et sportives** le dimanche 7 septembre de 9h à 12h puis de 14h à 17h30 avec la remise des médailles et le vin d'honneur à 17h30 où les élus seront les bienvenus.

8. Marché de travaux siège administratif : avenants et réception des travaux

M. Souzy, 2^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que 2 lots doivent l'objet d'avenants négatifs, à l'issue de la réception des travaux et des décomptes définitifs :

lot 1 maçonnerie – Archimbaud pour -2,25 %,

marché initial après avenant n°1 76 671,95 euros HT, marché après avenant n°2 : 74 945,83 euros HT

lot 2 traitement des bois, charpente – Perret pour -13,25%,

marché initial 13 058,37, marché après avenant n°1 : 11 326,97 euros HT

Ces avenants ont été présentés en commission d'appel d'offres du 8 juillet 2008 qui les a approuvés

A l'unanimité, l'assemblée approuve les deux avenants proposés.

9. Projet de restructuration de l'hôpital local de Boën

M le Président rappelle la réunion de bureau du 25 juin qui a permis aux élus présents d'assister à une présentation de ce projet par les représentants de l'hôpital local.

La communauté de communes est donc sollicitée pour céder la parcelle n° 225, d'une superficie de 3 370 m² à proximité du complexe sportif. Le conseil communautaire du 9 juillet 2007 avait validé le principe d'une mise à disposition gratuite de ce terrain à l'hôpital. Cette parcelle avait été achetée à la commune de Boën dans le cadre de la construction du complexe sportif pour permettre des développements futurs au prix de 8 F HT soit 89 016 F à l'époque, soit 13 570 euros.

M. le Président précisant que cette somme représentera en quelque sorte notre contribution à ce projet, souhaite être associé au projet et aux travaux (notamment pour les questions d'accès et de voirie) et propose de céder à l'€uro symbolique cette parcelle à l'hôpital local pour son projet de restructuration. Il est entendu que si l'hôpital venait à fermer, les constructions retomberaient dans la propriété de la commune ou de la communauté selon l'origine de propriété des parcelles.

Par 48 voix pour et une abstention, la vente à l'€uro symbolique de la parcelle n°225 à l'hôpital local est approuvée par l'assemblée.

10. Questions diverses

10-1 Mise en place du SYDEMER

M. Drevet informe l'assemblée que compte tenu des délais de prise des délibérations des différents adhérents, les prochaines réunions ont été calées le Jeudi 30 Octobre à 14h30 en Mairie de Poncins pour préparer le premier Conseil Syndical qui pourrait avoir lieu le jeudi 20 Novembre à St Etienne.

10-2 SCOT Loire Centre Schéma de COhérence Territoriale

M. le Président informe l'assemblée qu'une première réunion a eu lieu le 20/06/08 à Feurs. Des incertitudes demeurent sur le périmètre. Notre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est le seul à avoir délibéré.

10-3 Déchèterie : étude filière déchets verts

M. Drevet propose à l'assemblée, dans le cadre de la convention passée avec le CILDEA (centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités) pour 2008, d'activer la mission optionnelle d'étude technique de l'optimisation de la valorisation des déchets végétaux (compostage) et son impact sur l'aménagement de la déchèterie de La Presle. Cette étude nécessitera la mobilisation de 10 journées-techniciens supplémentaires, ce qui représente une participation financière supplémentaire de 3 000 €uros A l'unanimité, l'assemblée approuve cette proposition.

Les nouveaux dépliants de présentation de la déchèterie sont donnés ce soir aux communes pour distribution dans les boîtes aux lettres si possible et mise à disposition dans les mairies.

10-4 Désignation de 2 représentants à l'association du Pays d'art et d'histoire du Forez

M. Gouby propose sa candidature pour représenter la communauté au sein de cette association, en tant que titulaire, M. Mioche se proposant être suppléant. Aucun autre candidat ne se manifestant, l'assemblée désigne à l'unanimité M. M. Gouby et Mioche respectivement délégués titulaire et suppléant à l'association du Pays d'art et d'histoire.

10-5 Décision budgétaire modificative

M. Souzy présente les écritures comptables nécessaires sur le budget annexe des déchets ménagers pour effectuer les opérations de sortie de stock des points d'apport volontaire vendus à Val d'Aix et Isable. Unanimité de l'assemblée.

10-6 Redevances ordures ménagères irrécouvrables

M. Drevet présente propose un montant d'annulations de 461,24 euros suite à erreurs matérielles et un montant de redevances irrécouvrables pour 1 661,18 euros (années 2003 à 2007). L'implication des Mairies est indispensable pour limiter ces « mauvais payeurs ». Unanimité de l'assemblée.

10-7 Demande de subvention de l'APIJ – Foreztival les 29 et 30 août 2008

M. le Président indique que l'Association Pour l'Intercommunalité des Jeunes (APIJ) a sollicité la Communauté de Communes du Pays d'Astrée pour un soutien financier complémentaire de 1000 euros pour la mise en place de navettes entre le site du festival de rue dans le bourg de Trelins, le site du festival de musique au Mortier à Trelins et le centre-ville de Boën. M. le Président rappelle qu'une subvention de 3500 euros a déjà été octroyée à l'APIJ pour l'organisation du Foreztival. A l'unanimité, l'assemblée décide d'accorder 1 000 euros de subvention complémentaire à l'APIJ pour les navettes du Foreztival.

10-8 Questions diverses

M. le Maire de L'Hôpital sous Rochefort demande si la communauté de communes pourrait organiser des **commandes groupées** pour le compte des communes, comme par exemple pour l'achat de drapeaux. M. le Président répond qu'en l'état actuel des effectifs, cette action n'est pas envisageable.

M. M. les Maires de Marcoux et St Etienne le Molard demandent que soit abordée la question de l'accès au **haut débit** lors d'un prochain bureau de la communauté de communes. M. le Président précise qu'en effet, il avait été prévu d'organiser un bureau spécifique à ce sujet. M. Moullier, en tant que conseiller général, se propose pour solliciter les services compétents du Conseil Général. Les dates des 16 et 17 septembre sont pressenties.

La réunion est finalement organisée le 3 septembre à 20h30 à la Communauté au 40 rue St Jean.

DISTRIBUTIONS EN SEANCE

- dépliant déchèterie et guide du tri
- CD comprenant les photos réalisées par Jérôme BERNARD-ABOU
- calendrier des manifestations OT
- documents Pays du Forez « de nouveaux outils au service de la notoriété du Forez »
- plaquette fin ORAC
- plaquette du CILDEA « jardins d'Astrée » financée à 100% par la Région et la Fondation Ensemble

Annnonce de dates de réunions

Maison des Services des Monts du Forez /APPETI « Accompagnement à la création d'activités de porteurs de projets et de territoires innovants » le **mardi 16 septembre à 20h** Salle des associations St Georges Haute Ville « accueillir et comprendre le parcours de porteurs de projets » et le **lundi 29 septembre à 20h** Château de Goutelas « maintenir et créer de nouvelles activités dans nos communes »

des invitations vont être adressées aux élus, associations

Conseil le jeudi 25 septembre 2008 à 20h30

Rappel sur le **forum du dimanche 7 septembre 2008** - 9h-12h puis 14h-17h30

La séance est levée à 23h15.

M. le Maire de Marcoux invite tous les participants au verre de l'amitié offert par la commune.